

# **E-dépôt**

## **Archives communales déposées**

### **I. — ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE COMMUNALE DU DÉPARTEMENT**

Le département de la Meurthe, créé par la loi du 26 février 1790 et le décret du 23 août suivant, renfermait un total de 720 communes. Le nombre de ces dernières resta à peu près immuable jusque dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : il y en avait 717 en 1795, 715 en 1834.

Les modifications territoriales engendrées par la guerre de 1870-1871 aboutirent à la création du département de Meurthe-et-Moselle décidée par la loi du 7 septembre 1871. Cette nouvelle circonscription ne renfermait que 596 communes, nombre appelé à croître au fil des ans jusqu'en 1936, où il atteignit 601, avant de redescendre à 599 en 1942. Les fusions opérées depuis 1968 ont entraîné la suppression de douze communes. A la date du 31 décembre 1973, il en existait 587 dont 84 urbaines et 503 rurales.

On trouvera ci-après la liste des modifications à la carte communale des départements de la Meurthe et de Meurthe-et-Moselle de 1811 à 1973 :

#### 1°) Créations de communes antérieures à 1968 :

Avricourt	:	créée par la loi du 22 janvier 1898, séparée d'Igney.
Longlaville	:	créée par la loi du 24 juillet 1897, séparée d'Herseange.
Mancieulles	:	créée par la loi du 11 juillet 1918, séparée d'Anoux.
Mexy	:	créée par le décret présidentiel du 14 mars 1879, séparée de Rehon.
Piennes	:	créée par la loi du 11 juillet 1910, séparée de Landres.

#### 2°) Suppressions de communes antérieures à 1968 :

Doncourt-lès-Longuyon	:	réunie à Beuveille par le décret du 9 décembre 1811, puis rétablie par la loi du 29 novembre 1936.
Laronxe	:	réunie à Saint-Clément par l'ordonnance du 27 mai 1818, puis rétablie par l'ordonnance du 8 juin 1834.
Pixerécourt	:	réunie à Malzéville par le décret du 5 avril 1884.
Regniéville	:	réunie à Thiaucourt par arrêté préfectoral du 15 septembre 1942.
Remenauville	:	réunie à Limey par arrêté préfectoral du 15 septembre 1942
Val-de-Passey	:	réunie à Choloy par l'ordonnance du 20 avril 1820.
Verreries-Sainte-Anne	:	réunie à Baccarat par arrêté préfectoral du 23 août 1806.

#### 3°) Fusions de communes postérieures à 1968 :

Allamps avec Housselmont, par arrêté préfectoral du 12 février 1971, sous le nom d'Allamps.

Belleau avec Manoncourt-sur-Seille, Lixières, Morey, Serrières par arrêté préfectoral du 5 janvier 1971, sous le nom de Belleau.

Choloy avec Ménillot, par arrêté préfectoral du 19 décembre 1968, sous le nom de Choloy-Ménillot.

Crantenoy, Ormes-et-Ville, Vaudigny, par arrêté préfectoral du 29 janvier 1971, sous le nom de Les Mesnils-sur-Madon.

Ochey et Thuilley par arrêté préfectoral du 22 juin 1973 sous le nom d'Ochey-Thuilley.

Parroy avec Coincourt, Mouacourt, Xures, par arrêté préfectoral du 18 janvier 1971, sous le nom de Parroy.

Ces communes ont repris leur autonomie par arrêté préfectoral du 26 décembre 1986.

#### 4°) Changements de noms de communes :

- Abbéville devient le 29 avril 1939 Abbéville-lès-Conflans.

- Allain-aux-Bœufs devient le 15 décembre 1890 Allain.
- Allondrelle devient le 20 décembre 1956 Allondrelle-La-Malmaison.
- Autreville devient le 25 juin 1936 Autreville-sur-Moselle.
- Bayonville devient le 25 juin 1936 Bayonville-sur-Mad.
- Bey devient le 25 juin 1936 Bey-sur-Seille.
- Blainville devient le 22 décembre 1894 Blainville-sur-l'Eau.
- Bonvillers le 19 août 1937 : transfert du chef-lieu à Mont, le 10 novembre 1952 devient Mont-Bonvillers.
- Chambley devient le 27 mars 1961 Chambley-Bussières.
- Cercueil devient le 1<sup>er</sup> août 1972 Cerville.
- Champey devient le 25 juin 1936 Champey-sur-Moselle.
- Chaudeney devient le 2 mars 1929 Chaudeney-sur-Moselle.
- Chazelles devient le 25 juin 1936 Chazelles-sur-Albe.
- Cirey devient le 27 mars 1961 Cirey-sur-Vezouze.
- Clérey devient le 25 juin 1936 Clérey-sur-Brenon.
- Colombey devient le 12 décembre 1889 Colombey-les-Belles.
- Conflans devient le 27 mars 1961 Conflans-en-Jarnisy.
- Dombasle devient le 27 mars 1961 Dombasle-sur-Meurthe.
- Domèvre devient le 25 juin 1936 Domèvre-sur-Vezouze.
- Dommartin-la-Chapelle devient le 3 juin 1965 Dommartin-la-Chaussée.
- Domptail devient le 10 mars 1936 Domptail-en-l'Air.
- Doncourt devient le 20 octobre 1938 Doncourt-lès-Conflans.
- Einville devient le 25 juin 1936 Einville-au-Jard.
- Épiez devient le 27 juillet 1930 Épiez-sur-Chiers.
- Erbéviller devient le 2 février 1932 Erbéviller-sur-Amezule.
- Flavigny devient le 22 juin 1847 Flavigny-sur-Moselle, puis à nouveau le 27 mars 1961.
- Fléville devient le 9 septembre 1941 Fléville-devant-Nancy.
- Genaville devient le 2 février 1907 Les Baroches.
- Hannonville devient le 16 août 1955 Hannonville-Suzémont.
- Haucourt devient le 25 juin 1936 Haucourt-Moulaine.
- Hussigny devient le 6 juillet 1893 Hussigny-Godbrange.
- Jarville devient le 25 juin 1936 Jarville-La Malgrange.
- Mailly devient le 25 juin 1936 Mailly-sur-Seille.
- Mairy devient le 5 janvier 1865 Mairy-Mainville.
- Manoncourt devient le 16 août 1955 Manoncourt-en-Woëvre.
- Moncel devient le 16 août 1955 Moncel-lès-Lunéville.
- Neuwiller devient le 16 août 1955 Neuwiller-lès-Badonviller.
- Pierre devient le 19 août 1937 Pierre-la-Treiche.
- Preutin devient le 27 mars 1961 Preutin-Higny.
- Raville devient le 25 juin 1936 Raville-sur-Sânon.
- Rembercourt devient le 27 mars 1961 Rembercourt-sur-Mad.
- Roville devient le 25 juin 1936 Roville-devant-Bayon.
- Saint-Jean devient le 16 août 1955 Saint-Jean-lès-Longuyon.
- Saint-Maurice devient le 11 août 1937 Saint-Maurice-aux-Forges.
- Saint-Nicolas devient le 27 mars 1961 Saint-Nicolas-de-Port.
- Saint-Remy devient le 27 mars 1961 Saint-Remy-aux-Bois.
- They devient le 27 mars 1961 They-sous-Vaudémont.
- Thiaucourt devient le 29 juin 1962 Thiaucourt-Regniéville.
- Thiaville devient le 8 mars 1926 Thiaville-sur-Meurthe.
- Thorey devient le 18 mars 1936 Thorey-Lyautey.
- Vandœuvre devient le 25 juin 1936 Vandœuvre-lès-Nancy.
- Velle devient le 27 mars 1961 Velle-sur-Moselle.
- Viviers devient le 21 mars 1933 Viviers-sur-Chiers.

## II. — LES ARCHIVES COMMUNALES : RÈGLEMENTATION

La loi du 21 décembre 1970 a décidé le dépôt obligatoire des archives des communes de moins de 2000 habitants.

Actuellement, le *Code général des collectivités territoriales* rend publiques les prescriptions suivantes:

Art. L.2321-2. — Les frais de conservation des archives communales constituent une dépense obligatoire pour les communes.

Art. L.1421-7. — Les documents de l'état civil ayant plus de cent cinquante ans de date, les plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en service depuis au moins trente ans et les autres documents d'archives ayant plus de cent ans de date, conservés dans les archives des communes de moins de deux mille habitants, sont obligatoirement déposés aux archives du département, sauf dérogation accordée par le représentant de l'Etat dans le département sur la demande du maire.

Art. L. 1421-8. — Les documents mentionnés à l'article précédent, conservés dans les archives des communes de plus de deux mille habitants, peuvent être déposés par le maire, après délibération du conseil municipal, aux archives du département.

Ce dépôt est prescrit d'office par le représentant de l'État dans le département, après une mise en demeure restée sans effet, lorsqu'il est établi que la conservation des archives d'une commune n'est pas convenablement assurée.

Art. L.1421-9. — Lorsqu'il s'agit de documents présentant un intérêt historique certain et dont il est établi que les conditions de leur conservation les mettent en péril, le représentant de l'Etat dans le département peut mettre en demeure la commune de prendre toutes mesures qu'elle énumère.

Si la commune ne prend pas ces mesures, le représentant de l'État peut prescrire le dépôt d'office de ces documents aux archives du département, quelles que soient l'importance de la commune et la date du document.

Art. L.1421-10. — Les documents mentionnés aux articles précédents, déposés par le maire, restent la propriété de la commune.

La conservation, le classement et la communication des documents d'archives communales déposés sont assurés dans les conditions prévues pour les archives départementales proprement dites.

Il n'est procédé, dans les fonds d'archives communales déposés aux archives du département, à aucune élimination sans l'autorisation du conseil municipal.

Art. L.1421-11. — Le conseil municipal peut émettre des vœux tendant à ce qu'il soit fait usage par l'État, au profit de la commune, du droit de préemption établi par la loi, sur les documents d'archives classés et non classés.

Il peut déléguer l'exercice de cette compétence au maire dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du présent code.

Enfin, le décret n°88-849 du 28 juillet 1988 relatif au contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des collectivités territoriales confirme que le Directeur des Archives du Département assure le contrôle des archives communales notamment en ce qui concerne les périls divers (incendie ; vol ; agents destructeurs...) auxquels elles sont exposées. Il notifie aux maires les conclusions de ces contrôles.

Les communes doivent informer le préfet de tout projet de construction, d'extension ou d'aménagement de bâtiment à usage d'archives ainsi que des projets de travaux dans ces bâtiments. Les travaux ne peuvent commencer avant la transmission de cet avis.

## III. — CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES À 1980

Séries anciennes (antérieures à 1790) :

AA	Actes constitutifs et politiques de la commune, correspondance générale
BB	Administration communale
CC	Finances et contributions
DD	Biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie
EE	Affaires militaires
FF	Justice et police
GG	Cultes, instruction publique, assistance publique
HH	Agriculture, industrie, commerce
II	Divers (tabellionnages municipaux ; dons ; cartes et plans)

Séries modernes (postérieures à 1790) :

- A Lois et actes du pouvoir central
- B Actes de l'administration départementale
- C Bibliothèque administrative
- D Administration générale de la commune
  - 1. Conseil municipal
  - 2. Actes de l'administration municipale
  - 3. Administration de la commune
  - 4. Contentieux
- E Etat civil
- F Population, économie sociale, statistique
  - 1. Population
  - 2. Commerce et industrie
  - 3. Agriculture
  - 4. Subsistances
  - 5. Statistique générale
  - 6. Mesures d'exception
  - 7. Travail
- G Contributions, administrations financières
  - 1. Impôts directs
  - 2. Impôts extraordinaires
  - 3. Rapports de la commune avec les diverses administrations au point de vue financier
- H Affaires militaires
  - 1. Recrutement
  - 2. Administration militaire
  - 3. Garde nationale et sapeurs-pompier
  - 4. Mesures d'exception et faits de guerre
- I Police, hygiène publique, justice
  - 1. Police locale
  - 2. Police générale
  - 3. Justice
  - 4. Répression
  - 5. Hygiène publique et salubrité
- K Elections et personnel
  - 1. Elections
  - 2. Personnel communal
  - 3. Protocole et distinctions honorifiques
- L Finances de la commune
  - 1. Comptabilité
  - 2. Revenus et charges de la commune
- M Edifices communaux, monuments et établissements publics
  - 1. Edifices publics
  - 2. Edifices du culte et cimetières
  - 3. Edifices à usage de services d'assistance et de prévoyance
  - 4. Edifices à usage d'établissements d'enseignement, de sciences et d'art
  - 5. Edifices divers
- N Biens communaux, terres, bois, eaux
  - 1. Biens communaux
  - 2. Bois
  - 3. Eaux
  - 4. Propriétés et droits divers
  - 5. Biens nationaux
- O Travaux publics, voirie, moyens de transport, régime des eaux
  - 1. Travaux publics et voirie en général
  - 2. Moyens de transports et travaux divers

- 3. Navigation et régime des eaux
- P Cultes
  - 1. Culte catholique
  - 2. Culte protestant
  - 3. Culte israélite
  - 4. Culte divers
  - 5. Période révolutionnaire
  - 6. Police des cultes
- Q Assistance et prévoyance
  - 1. Bureaux de bienfaisance, secours d'urgence
  - 2. Œuvres charitables
  - 3. Etablissements hospitaliers ; hospitalisation
  - 4. Institutions diverses
  - 5. Application des lois d'assistance et de prévoyance
- R Instruction publique, sciences, lettres et arts
  - 1. Instruction publique
  - 2. Sciences, lettres et arts
  - 3. Sport et tourisme
- S Divers

## *SOURCES COMPLÉMENTAIRES AUX ARCHIVES COMMUNALES*

### **I. — Archives de Meurthe-et-Moselle**

#### Série B (chambre des comptes)

- B 288-298 : Etat du temporel des paroisses et autres bénéfices situés dans les duchés de Lorraine et de Bar, dressé par Antoine Rice, prêtre, en vertu de la commission à lui donnée par le duc Léopold les 21 août 1702 et 24 mars 1713, 11 vol. in-fol. (1702-1713)
- B 11716-11719 : Déclarations fournies par les communautés en exécution de l'ordonnance de Léopold du 10 janvier 1700, A à Z, 4 vol. in-fol. (1700)
- B 11720-11727 : Déclarations des communautés. A à Z, 8 vol. in-fol. (1708)
- B 11728-11739 : Déclarations des communautés. A à Z, 12 vol. in-fol. (1738)

#### Série B judiciaire (en cours de classement)<sup>(1)</sup> . Impositions des villes et communautés

Aboncourt-en-Vosges (1685-1754)  
 Arnaville (1691-1789)  
 Arraye (1721-1784)  
 Autrey (1701-1720)  
 Avricourt (1759-1787)  
 Benney (1729-1770)  
 Champey (1700-1789)  
 Chenicourt (1761-1789)  
 Coyviller (1735-1786)  
 Crépey (1702-1765)  
 Dombasle (1759)  
 Drouville (1751-1783)  
 Essey et Saint-Max (1609-1779)  
 Euvezin et Bouillonville (1715-1789)  
 Ferrières (1721-1788)  
 Flavigny (1700-1789)  
 Fléville (1720-1759)  
 Gellenoncourt (1694-1789)

<sup>(1)</sup> Inventaire provisoire par Emile Duvernoy. Cf., ci-dessus, chap. 3, n° 58.

Gerbéville (1721-1758)  
Gondreville (1714-1747)  
Grimonviller (1748-1789)  
Hamonville (1729-1789)  
Jaulny (1636-1790)  
Laneuvelotte (1714-1789)  
Leyr (1663-1790)  
Lixières (XVIII<sup>e</sup> siècle)  
Lucey (1613-1783)  
Malleloy (1708-1787)  
Mamey (1728-1787)  
Mangonville (1760-1789)  
Marthemont (1730-1789)  
Messein (1721-1789)  
Millery (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)  
Morville-sur-Seille (1710-1788)  
Nancy (1757-1779)  
Noviant-aux-Prés (1736-1780)  
Prény (1586-1741)  
Pulligny (1682-1756)  
Pulnoy (1694-1790)  
Saulxures-les-Vannes (1714-1788)  
Tantonville (1727-1768)  
Thézey-Saint-Martin (1711-1785)  
Thiaucourt (1659-1788)  
Thuilley-aux-Groseilles (XVIII<sup>e</sup> siècle).

#### Série C. Subdélégations. Affaires communales

Voyez ci-avant notre chapitre 5, p. 111.

Blâmont (1768-1788)  
Lunéville (1728-1789)  
Nancy (1755-1790)  
Pont-à-Mousson (1739-1789)  
Thiaucourt (1754)  
Vézelize (1727-1789)

#### Sous-série 1 E

Voyez ci-avant notre chapitre 7, p. 139.

Documents concernant les communes suivantes :

Buissoncourt (1706)  
Champigneulles, Chavigny et Choley (1607-1777)  
Crézilles (1752)  
Dolcourt (1556-1770)  
Einvaux (1609-1761)  
Hénaménil (1739)  
Laneuveville-devant-Bayon (1719)  
Laxou (1391-1737)  
Maron (1681-1759)  
Montreux (XVIII<sup>e</sup> siècle)  
Nancy (1710-1744)  
Ormes et Prény (1750-1758)  
Toul (1622-1752)  
Velaine-en-Haye (1662-1765).

### Sous-série 1 F

- 1 F 255 : Monographies locales d'instituteurs : Amance, Autrepierre, Bauzemont, Blâmont, Colombey-les-Belles, Conflans, Croismare, Frouard, Gondreville, Grand'Faily, Haussonville, Hériménil, Jeandelaincourt, Mignéville, Nomeny, Pierre-la-Treiche, Pierrepont, Pompey, Pont-à-Mousson, Richardménil, Rozelieures, Saffais, Saint-Germain, Sivry, Ugny, Vandelainville, Vandœuvre et Xermaménil<sup>(1)</sup>.
- 1 F 281, 292, 296-338, 347-348 : Documents concernant diverses communes du département, provenant de dons (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.).

### Série G

Voyez ci-avant notre chapitre 9, page 173.

- G 992-1229 : Eglises paroissiales (1070-1790)  
G 1230-1231 : Chapelles (1576-1780)

### Sous-série 9 J

Voyez ci-avant notre chapitre 11, page 221.

Notices historiques, géographiques et économiques sur les communes de Lorraine et des Ardennes jusqu'en 1958.

### Série L

Voyez ci-avant notre chapitre 13, p. 238.

L 2767 bis-3122 ter : Fonds des municipalités de cantons (an IV-an VIII).

### Sous-série 2 O

Voyez ci-avant notre chapitre 16, p. 278.

Dossiers d'administration communale (an VIII-1950).

## **IV. — Archives de la Moselle**

On trouvera les dossiers et registres déposés par certaines communes de l'ancien département de la Meurthe : Dieuze, Lixheim, Maizières-les-Vic, Marsal, Moyenvic, Niederviller, Phalsbourg, Réchicourt-le-Château et Sarrebourg.

## **V. — Archives nationales à Paris**

### Sous-série F<sup>1</sup>. Administration générale. Personnel administratif (maires et conseillers municipaux)

- F<sup>1</sup> B II Meurthe 9-18 : Meurthe (1790-1851)  
F<sup>1</sup> B II Meurthe-et-Moselle 2-4 : Meurthe-et-Moselle (1873-1884)  
F<sup>1</sup> B II Moselle 8-18 : Moselle (1790-1855)

### Sous-série F<sup>2</sup>. Administration départementale

---

<sup>(1)</sup> La plupart des autres monographies communales d'instituteurs sont conservées à la Bibliothèque municipale de Nancy, ms. 1331-1370 (820). Elles ont été rédigées à l'occasion du centenaire de la Révolution, pour l'exposition universelle de Paris en 1889.

Voir notamment les dossiers de délimitation et de réunion de communes, ainsi que les dossiers de la voirie urbaine.

F<sup>2</sup> II Meurthe 1-4 : Meurthe (1809-1860)

F<sup>2</sup> II Moselle 1-9 : Moselle (1808-1857)

Sous-série F<sup>3</sup>. Administration communale

F<sup>3</sup> II Meurthe 1-55 : Meurthe (an II-1837)

F<sup>3</sup> II Moselle 1-42 : Moselle (an V-1837)

Sous-série F<sup>6</sup>. Comptabilité communale

F<sup>6</sup> II Meurthe 1-25 : Meurthe (an III-1845)

F<sup>6</sup> II Moselle 1-21 : Moselle (1793-1845)

Série KK

KK 1173 : États de population de la Lorraine (1737-1763)